

« ARBRES EN FÊTE » - OCTROI D'UNE SUBVENTION

Madame le Maire informe le Conseil municipal que « ARBRES EN FÊTE » est une association à but non lucratif, loi 1901, fondée en 2012 par trois bretons : Stéphane CORRE, ancien Directeur Général de la régie du quotidien Le Monde, Thierry DUSSARD, journaliste indépendant et Augustin LE GOUVELLO, consultant en finances.

Dans le prolongement de « l'année internationale des forêts » proclamée en 2011 par l'O.N.U., l'association a créé un événement annuel autour du 25 novembre, date de la Sainte Catherine, où « tout bois prend racine », dicton choisi afin de promouvoir la plantation d'arbres.

L'opération vise à promouvoir la sauvegarde de l'environnement et à mobiliser la population en faveur des arbres.

Les 21, 22 et 23 novembre 2014, la biennale organisée par l'association « Arbres en Fête » se déroulera à Saint-Vougay et Landivisiau. A Saint-Vougay, une plantation de 200 peupliers sera réalisée.

A Landivisiau, un événement culturel est organisé, avec la venue de l'ensemble Matheus à la salle Le Vallon, le dimanche 23 novembre (entrée gratuite).

CONSIDERANT que l'association a sollicité la Ville pour l'octroi d'une subvention de 3 000 €,

CONSIDERANT la politique de la Ville en faveur du soutien à la sauvegarde de l'environnement et l'action culturelle,

CONSIDERANT l'avis favorable de la commission « Administration Générale – Personnel – Sécurité / Quartier – Environnement – Communication – Jumelages » en date du 5 novembre 2014,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

PAR 23 voix pour des groupes « Landivisiau avec vous et pour vous » et « Ensemble et autrement pour Landivisiau », 1 voix contre du groupe « Union citoyenne pour Landivisiau » et 5 abstentions du groupe « Union citoyenne pour Landivisiau »,

AUTORISE Madame le Maire à verser 3 000 € à l'association « Arbres en fête »,

PRECISE que les repas des musiciens et techniciens du 23 novembre 2014 seront pris en charge par la Ville,

PRECISE EGALEMENT que ce projet est financé par les crédits prévus au budget.

029-212901052-20141120-2014604-DE

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

Réception par le préfet : 24/11/2014
Publication : 20/11/2014

Fait à Landivisiau, le 13 novembre 2014

Pour l'autorité Compétente par délégation

Le Maire,

Laurence CLAISSE.



Certifié exécutoire

Compte tenu de la transmission

En Préfecture, le... 24 NOV. 2014

Et de la publication, le... 20 NOV. 2014

Fait à Landivisiau, le... 24 NOV. 2014

Le Directeur Général des Services,
Pascal NANTEL